

Fandango®

Fongicide systémique à large spectre contre les maladies du pied, du feuillage et de l'épi sur céréales, efficace également contre le mildiou sur oignons.

Description du produit en bref

Fandango est un fongicide combiné à très large spectre d'action. Ses deux matières actives aux modes d'action différents restent également unies dans le végétal, afin d'assurer une protection fongique durable et à large spectre.

Matières actives

100 g/l Prothioconazole

100 g/l Fluoxastrobine

Coformulants à déclarer : Ether diéthylique de l'hexapropylène glycol

Formulation

Concentré émulsionnable (EC)

Trademark

Bayer Crop Science

Numéro d'homologation

W-6508-1

Mode d'action

Le **Prothioconazole** appartient à la famille chimique des triazoles. Il est systémique. Son action est essentiellement préventive. Sa répartition dans le végétal est régulière dans les organes végétaux traités. Son action biochimique repose sur l'inhibition de la biosynthèse des stéroles (IBS). La

Fluoxastrobine appartient à la famille chimique des strobilurines. La Fluoxastrobine a une action préventive sur les champignons en affectant les phases précoces de l'infection : germination des spores, croissance du tube germinatif et formation de l'appressorium. Elle est également curative en agissant sur l'haustorium, la croissance du mycélium et sur la sporulation. Ses deux matières actives

assurent une protection fongique durable et à large spectre.

Fandango représente une solution idéale pour diminuer les risques de résistance. La répartition translaminaire et acropétale des principes actifs assure une protection fongique hautement performante pendant plusieurs semaines. Fandango est efficace contre de nombreuses maladies fongiques telles que oïdium, rouilles, septorioses sur feuilles et épis, helminthosporiose et rhynchosporiose ; ainsi que divers champignons secondaires. Lors d'un emploi hâtif, Fandango possède aussi un effet performant contre le piétin verse. La mise en valeur des effets physiologiques positifs sur la croissance des plantes culturales permet aussi d'augmenter la qualité et la quantité des récoltes.

Utilisation Céréales

Blé

Dosage : 1.25 l/ha de Fandango contre les principales maladies foliaires et de l'épi telles que septoriose sur feuilles et épis, oïdium et rouilles avec une seule application entre le stade 2 noeuds (BBCH32) et l'apparition de la dernière feuille, au plus tard au début de l'épiaison (BBCH51). Lors d'application au stade 2 noeuds (BBCH32), Fandango agit également contre le piétin verse. Pour les applications après épiaison, nous conseillons l'emploi de 1.2 l/ha Pandorra.

Orge

Dosage : 1.5 l/ha de Fandango contre rhynchosporiose et helminthosporiose ainsi que oïdium et rouille naine. Traitement unique dès le

stade 2 nœuds jusqu'au début épiaison (BBCH32 à BBCH51), au plus tard dès l'atteinte du seuil de tolérance, au mieux lors de l'apparition de la dernière feuille (BBCH39). Fandango possède aussi une efficacité partielle contre les grillures physiologiques ou parasitaires (taches de pollen, etc.). Pour les traitements au début de l'épiaison, nous conseillons l'emploi de 1.2 l/ha Pandorra.

Seigle

Dosage : 1.5 l/ha de Fandango contre rhynchosporiose, septorioses, rouilles et oïdium. Traitement unique entre le stade 2 noeuds et début épiaison, lors de l'atteinte des seuils de tolérance.

Triticale

Dosage : 1.5 l/ha de Fandango contre rhynchosporiose, septorioses, rouilles et oïdium. Traitement unique entre le stade 2 noeuds et début épiaison, lors de l'atteinte des seuils de tolérance.

Sur céréales : maximum 1 traitement par année et par parcelle avec Fandango.

Utilisation Cultures maraîchères

Echalottes

Dosage : 1-1.25 l/ha de Fandango dès la formation des bulbes (stade BBCH 41). Fandango est autorisé pour 3 traitements contre le mildiou sauf sur les oignons de printemps et sur les oignons blancs à bottelet. Intervalles entre traitements de 7 à 10 jours. Alternance conseillée avec des fongicides, comme Amistar. Délai d'attente 3 semaines. Attention lors de mélange avec d'autres produits avec formulation EC (ex. pyrethroides).

Oignons

Dosage : 1.0-1.25 l/ha de Fandango dès la formation des bulbes (stade BBCH 41). Fandango est autorisé pour 3 traitements contre le mildiou sauf sur les oignons de printemps et sur les oignons blancs à bottelet. Intervalles entre traitements de 7 à 10 jours. Alternance conseillée avec des fongicides, comme Amistar. Délai d'attente : 3 semaines. Attention lors de mélange avec d'autres produits avec formulation EC (ex. pyrethroides).

Restrictions

Éviter la dérive sur des cultures très sensibles comme les fruits à pépins. Après le travail, nettoyer

minutieusement le pulvérisateur et les ustensiles utilisés. Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG. Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + un masque de protection respiratoire (A2) + des lunettes de protection.

Miscibilité

Par conditions favorables et lors de stades d'application concordants, Fandango est miscible avec le régulateur de croissance Medax. Les mélanges avec des herbicides agissant par "contact" et les mélanges multiples avec des engrais foliaires (urée) ou divers concentrés émulsionnables (formulation EC) sont déconseillés. Lors de la préparation de la bouillie, Fandango peut être versé directement dans le pulvérisateur rempli d'eau. Lors de mélanges, préparer d'abord les formulations solides (poudre, granulé). Lors de mélange simple avec un engrais foliaire, ne pas traiter par forte chaleur. Pour d'autres mélanges, consultez notre service technique. Appliquer les bouillies mixtes de suite après leur préparation. Il faut être attentif aux différentes restrictions des mélanges.

Production sous label et PI

Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL. PI (PER):

Conditions climatiques

L'efficacité du produit n'est pas altérée si des précipitations surviennent au plus tôt 2 heures après le traitement.

Indications de risques particuliers et conseils de prudence

Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

Restes et emballages vides

Les restes de produits doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. Les récipients vides doivent être

nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

Indications pour l'acheteur

Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

Mention d'avertissement

DANGER

Phrases H

H318 Provoque des lésions oculaires graves. **H332** Nocif par inhalation. **H361d** Susceptible de nuire au fœtus. **H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases EUH

EUH208 Contient du (de la) (nom de la substance sensibilisante). Peut déclencher une réaction allergique. **EUH401** Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrases P

P102 À conserver hors de portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient en prenant toutes précautions d'usage.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.



GHS05



GHS07



GHS08



GHS09

En cas d'urgence, intoxications

Centre d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145 ou 044 251 66 66.

Emballage

10 01 91 Emballage simple à 1 l

10 01 91 Carton à 12 x 1 l

Emballage

10 01 92 Emballage simple à 5 l

10 01 92 Carton à 4 x 5 l

Contact

Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17 A
4800 Zofingen
Tél: 062 746 80 00
info@staehler.ch
<http://www.staehler.ch>

